



En Bourgogne-Franche-Comté, un tiers des entrepreneurs sont des femmes, à la tête de structures aussi pérennes que celles des hommes

En Bourgogne-Franche-Comté, les femmes représentent 32 % des non-salariés. Elles sont en moyenne plus qualifiées que leurs homologues masculins, en raison notamment des professions qu'elles exercent dans le secteur de la santé et qui requièrent un haut niveau de diplôme. Malgré cela, elles ont, en général, un revenu inférieur à celui des hommes, en partie parce qu'elles sont plus jeunes, moins expérimentées et plus souvent micro-entrepreneuses. Près de 37 % sont à la tête d'entreprises très fortement exposées au risque économique lié à la crise sanitaire du Covid-19. Elles créent des entreprises dans des conditions moins favorables que les hommes, mais dont la pérennité au bout de trois ans est pratiquement équivalente.

Hélène Ville, David Brion (Insee)

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 42 800 femmes et 90 900 hommes sont non-salariés à la fin 2017. Il peut s'agir de dirigeants de société ou d'entrepreneurs individuels, parfois micro-entrepreneurs, exerçant une activité commerciale, artisanale, libérale ou agricole. Cela concerne près de 8 % des femmes en emploi, bien moins que les hommes, 16 %.

Les femmes sont particulièrement minoritaires dans la région sur ce type d'emploi. Le taux de féminisation atteint 32 % soit le plus bas des régions de France métropolitaine. Il est le plus élevé en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 38 et 37 % alors que la moyenne nationale est à 36 % (figure 1).

Des femmes plus diplômées et exerçant plus dans la santé

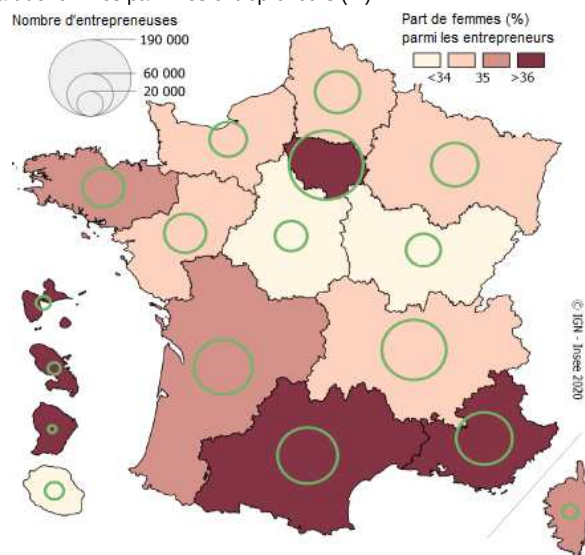
Les entrepreneurs exercent en premier lieu dans le milieu agricole (*Méthodologie*). En Bourgogne-Franche-Comté, où l'agriculture est très implantée, plus d'un sur cinq a une activité agricole. Cela concerne 25 % des entrepreneurs, davantage que les entrepreneuses, 13 % (figure 2).

Les hommes et femmes non-salariés s'orientent vers des secteurs d'activité souvent différents. Les hommes travaillent pour près de 17 % dans la construction contre 1 % des femmes. En revanche, près d'un quart d'entre elles exercent dans la santé, principalement dans les professions médicales (médecin, sage-femme) et paramédicales (infirmière). Une sur dix travaille dans la coiffure et les soins de beauté. Leurs entreprises sont un peu moins exposées au risque économique lié à la crise sanitaire du Covid-19 : près de 37 % sont à la tête d'une entreprise appartenant à un secteur a priori très fortement impacté contre 41 % des hommes.

Les entrepreneuses ont un niveau de qualification supérieur à celui des hommes, 53 % sont diplômées du supérieur contre 38 %. En effet, les professions réglementées, médicales et paramédicales, requièrent plus que le baccalauréat alors que les métiers de la construction concernent souvent des hommes sans diplôme ou avec un diplôme de niveau BEP ou CAP.

1 Dans la région, moins souvent de femmes parmi les entrepreneurs

Part de femmes parmi les entrepreneurs (%)



Source : Insee, base non-salariés 2017

Les femmes ont un revenu moins élevé que les hommes

Hors agriculture, même si elles sont davantage diplômées, les entrepreneuses ont un revenu 24 % inférieur à celui de leurs homologues masculins, 23 000 € par an en moyenne contre 30 000 €. Leur plus jeune âge explique une partie de cet écart : 11 % ont moins de 30 ans, 8 % pour les hommes. Lorsqu'elles montent leur entreprise, les femmes ont donc moins d'expérience qu'eux dans l'activité qu'elles choisissent, et leurs entreprises sont en moyenne plus récentes. Parmi celles qui ont une entreprise classique, c'est-à-dire qui ne sont pas sous le régime de la micro-entreprise, 43 % l'ont créée après 2008, ce qui n'est le cas que de 36 %



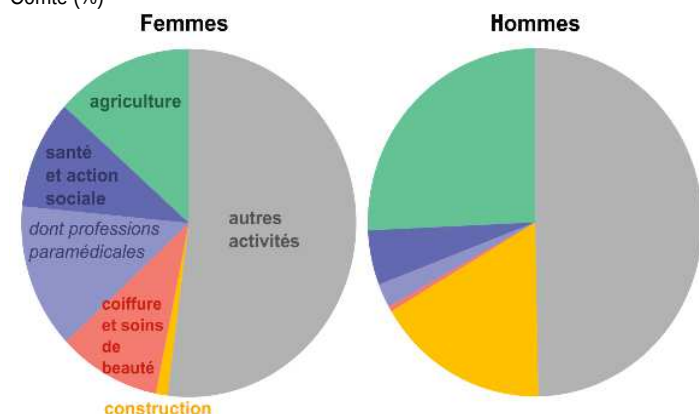
DIRECTION REGIONALE
AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES



des hommes. En fait, si le non-salariat tend à se féminiser, ce phénomène est relativement récent et s'est accéléré avec la mise en place du régime de la micro-entreprise, que choisissent 35 % des femmes contre 30 % des hommes. Il permet des formalités simplifiées à la création, ainsi que pour le calcul des impôts et des cotisations. Il est soumis, en revanche, à un plafond annuel de ressources, ce qui limite les rémunérations par rapport à ceux qui sont à la tête d'entreprises classiques. Toutefois, à âge, régime d'entreprises et activité équivalents, les femmes conservent généralement un revenu inférieur à celui des hommes. Cela les conduit plus que les hommes à cumuler en plus de leur activité d'entrepreneur, une activité salariée (*encadré*).

2 La santé pour les femmes, l'agriculture et la construction pour les hommes

Répartition des principales activités des entrepreneurs en Bourgogne-Franche-Comté (%)



Source : Insee, base non-salariés 2017

Des conditions de création moins favorables pour les femmes

Lorsqu'elles créent une entreprise classique, les femmes, comme les hommes, le font majoritairement par choix, parce qu'elles ont le désir d'être indépendantes et d'être à leur compte. Plus rares sont celles qui déclarent créer une entreprise parce qu'elles ne peuvent exercer leur métier d'une autre façon, ou parce qu'elles ont eu une opportunité de création ou de reprise.

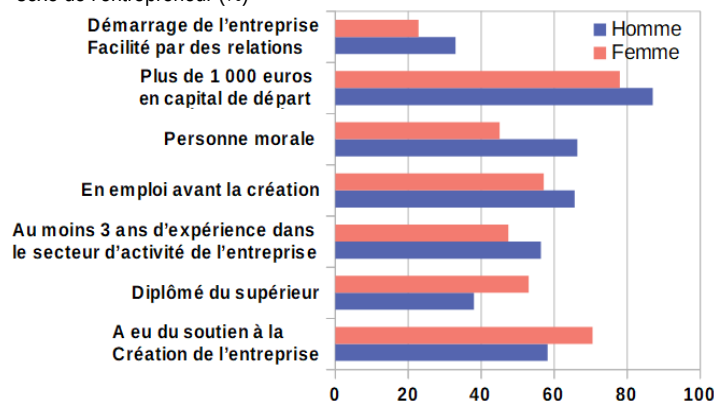
Une entrepreneuse sur quatre exerce une activité salariée complémentaire

Hors secteur agricole, 26 % des femmes ont occupé au moins un poste salarié parallèlement à leur activité d'entrepreneuse au cours de l'année 2017, contre 21 % des hommes. Dans les deux sexes, la multi-activité est particulièrement répandue chez les micro-entrepreneurs (plus de 40 % d'entre eux) et les moins de 30 ans. Les femmes exercent fréquemment leur activité salariée à temps partiel, et pour près d'un tiers d'entre elles, dans une entreprise publique. Pour elles comme pour les hommes, l'activité salariée est souvent dans le secteur de l'enseignement ou dans celui de leur entreprise.

Si les motivations sont similaires, les femmes ont généralement, à la création, des conditions moins favorables que les hommes. Elles se constituent moins souvent en société, ont un capital de départ moins élevé, 22 % démarrent leur entreprise avec moins de 1 000 euros contre 13 % des hommes (*figure 3*). Elles ont moins d'expérience de l'entrepreneuriat et/ou dans le secteur d'activité concerné. Ainsi, 47 % des femmes ont auparavant déjà exercé dans le même secteur contre 56 % des hommes. Le démarrage de leur entreprise est, en outre, moins souvent facilité par des relations, qu'il s'agisse de fournisseurs, de clients, ou de l'entreprise qui les employait précédemment. Elles bénéficient toutefois plus souvent du soutien de leur conjoint ou de leur famille que les hommes.

3 Les femmes ont moins d'expérience que les hommes au moment de créer leur entreprise et bénéficient moins souvent de soutien

Conditions de création des entreprises en Bourgogne-Franche-Comté selon le sexe de l'entrepreneur (%)



Champ : créateurs d'entreprise hors secteur agricole et micro-entrepreneurs

Source : Insee, enquêtes Sine (cohorte d'entreprises créées en 2014 et réinterrogées en 2017)

Les femmes sont à la tête d'entreprises aussi pérennes que celles des hommes

Si les entreprises créées par les femmes semblent être a priori plus fragiles que celles des hommes à leur création, elles ont la même pérennité. Après 3 ans, 81 % de leurs entreprises sont encore en activité contre 84 % pour les hommes.

En fait, à conditions égales de création, les femmes réussissent tout autant à maintenir leur entreprise dans le temps. Finalement, pour les hommes comme pour les femmes, ce sont surtout trois critères qui déterminent la pérennité de l'entreprise : l'activité (les domaines de la santé, de l'industrie et de la construction sont les plus pérennes), le statut juridique (les sociétés ont un taux de survie supérieur) et le montant du capital de départ.

En dehors de ces facteurs et à autres conditions équivalentes, les femmes qui ont au moins 3 ans d'expérience dans le domaine d'activité de l'entreprise créée ont plus de chances de la faire durer. L'expérience n'a pas autant d'influence pour les hommes. La survie de leur entreprise dépend de facteurs extérieurs, notamment le fait d'avoir bénéficié de soutien à la création, ou d'avoir déjà un réseau et des entrepreneurs dans leur entourage. ■

Méthodologie et sources

Cette publication étudie le nombre et le profil des **non-salariés**, appelés également **entrepreneurs**. En effet, il existe peu de dirigeants salariés de leur entreprise ; près de 1 360 femmes sont dans ce cas en Bourgogne-Franche-Comté contre 42 800 qui sont à la tête de leur entreprise en tant que non-salariées.

Trois sources de données sont employées. La **base des non-salariés 2017** permet le décompte du nombre de non-salariés, l'étude de leurs caractéristiques, de leur revenu et de connaître leur éventuelle activité salariée complémentaire. Le **recensement de la population de 2016** bâti avec les enquêtes annuelles de recensement de 2014 à 2018 permet de connaître leur poids dans la population active. Les **enquêtes Siné** (Système d'information sur les nouvelles entreprises) de 2014 et 2017 permettent d'étudier les conditions de création des entreprises en 2014 et celles toujours pérennes en 2017.

Les **entreprises a priori très fortement impactées** par la crise sanitaire liée au Covid-19 sont celles qui exercent dans un secteur où l'activité a, en moyenne en France, été réduite d'au moins deux tiers pendant le confinement de la population au printemps 2020 (fabrication automobile, construction, hébergement-restauration...)

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Lebre P.S., Leseur B., Brion D., « [En Bourgogne-Franche-Comté, six entreprises sur dix passent le cap des cinq ans](#) », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°24, octobre 2017.
- Chassard M., Ulrich A., Ribault A., « [Inégalités salariales entre hommes et femmes : les métiers exercés et le temps de travail expliquent plus de la moitié des écarts](#) », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°8, septembre 2016.
- Tributou X., Brion D., « [La parité progresse dans les conseils municipaux de Bourgogne-Franche-Comté](#) », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n°78, mars 2019.
- Dossier pédagogique « Femmes et hommes, l'égalité en question » : <https://www.insee.fr/fr/information/2546889>

